



MARCHEPRIME

Une ville au cœur

ARRÊTÉ MUNICIPAL T01/2023

Le Maire de la Ville de MARCHEPRIME,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 et les suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande reçue en Mairie le 27 janvier 2023 par l'association « Quoi de neuf ? » représentée par madame Vignacq Chantal demeurant 7 Avenue de la Possession à Marcheprime 33380;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité le samedi 18 mars 2023 lors du Carnaval de Marcheprime

ARRETE

ARTICLE 1 :

A l'occasion du Carnaval de Marcheprime organisé par l'association « Quoi de neuf ? », le samedi 18 mars 2023, de 13h30 à 17h00, la circulation sera régie par le présent arrêté,

ARTICLE 2 :

Le défilé du Carnaval empruntera les voies suivantes : (Plan joint à l'arrêté)

- Départ ; Avenue de la Possession à hauteur de l'espace vert central,
- Allée des Acacias,
- Allée des Genêts,
- Rue du Colonel Robert Picqué
- Avenue Léon Delagrangé,
- Rue Elise Deroche,
- Allée des Verdiers,
- Allée des Sittelles,
- Rue Pierre de Coubertin,
- Parking du collège Gaston Flament puis traversée de l'avenue Léon Delagrangé afin de pénétrer sur le stade René Delest,

ARTICLE 3 :

Pendant le passage du cortège, la circulation des véhicules se fera de façon alternée et sera libérée au fur et à mesure de l'avancée du cortège,

ARTICLE 4 :

L'accès aux propriétés riveraines et aux services de secours devra être assuré en permanence,

ARTICLE 5 :

Monsieur Carnaval en fonction des conditions météorologiques sera brûlé sur le stade René Delest situé avenue Léon Delagrangé,



MARCHEPRIME
Une ville au cœur

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame VIGNACQ Présidente de l'association « Quoi de Neuf ? »,
- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BIGANOS,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de MARCHEPRIME,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Chef de service de la police municipale,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Marcheprime,
le 28 février 2023
Le Maire,



Manuel MARTINEZ